

Bilan PLPDMA 2019-2024

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a fixé un objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2020.

L'objectif de réduction de 10 % des DMA étant déjà atteint en 2016 (année de référence du PLPDMA) par la collectivité, cette dernière avait décidé d'être plus ambitieuse en se fixant un objectif de réduction de 20 % en kg/hab./an d'ici 2024 par rapport à 2010.

Bilan qualitatif

En 6 ans, la collectivité a mis en œuvre la quasi-totalité des actions qu'elle avait prévues dans son programme tout en respectant son budget. Ceci grâce à un travail de transversalité qui a été mené entre les différents services (communication, jeunesse, culture, etc.), les communes membres de la communauté de communes, les associations ainsi que le grand public.

Une action n'a pas été réalisée car après consultation du public cible celui-ci n'a pas adhéré à la démarche. Il s'agissait de promouvoir l'eau du robinet en subventionnant l'achat de gourdes pour les clubs sportifs.

Une enquête récente réalisée par la communauté de communes a permis de sonder les usagers sur la réduction des déchets. Il en est ressorti une globale satisfaction des répondants concernant les actions mises en œuvre sur cette thématique (le bilan est disponible en annexe).

La collectivité qui souhaite poursuivre ses efforts peut d'ores et déjà se féliciter d'être devenue exemplaire en matière de prévention des déchets.

Analyse AFOM :

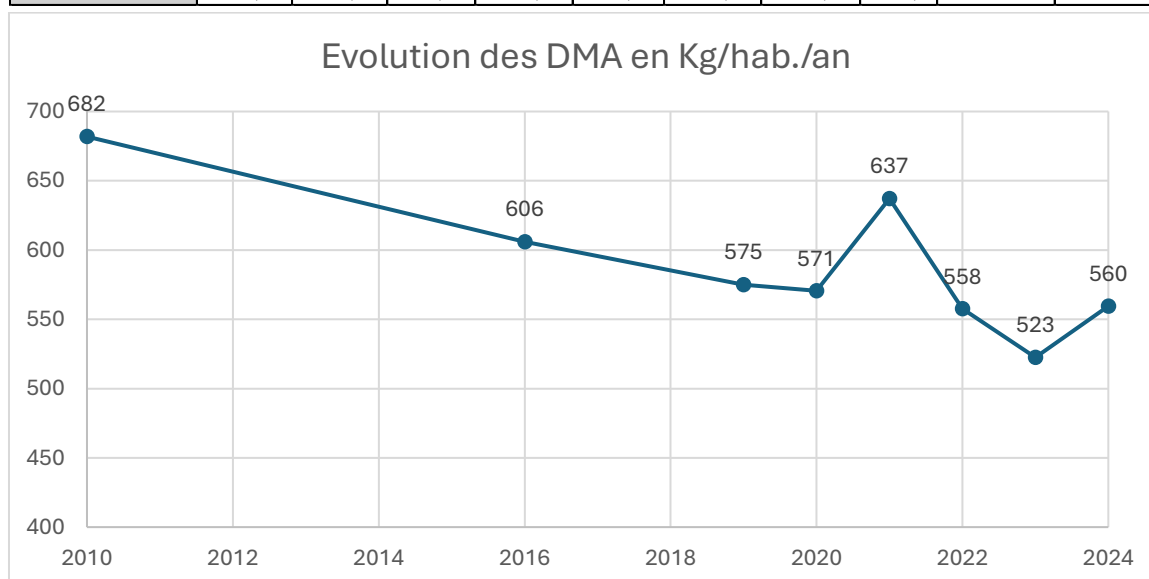
Opportunités (externe)	Menaces (externes)
- Forts réseaux sur lesquels s'appuyer (A3P, compost citoyens, « Collectif » de la Région, groupes issus de formations CNFPT en lien avec la prévention) - Fiches actions consultables sur Optiged - Contexte national globalement favorable à la réduction des déchets (forte communication sur le tri à la source des biodéchets, nombreux reportages sur les déchets...)	- Difficultés de convaincre et de communiquer auprès des personnes réticentes ou non intéressées par la prévention - Sensation de lassitude par rapport au sujet des déchets - Un contexte économique et social difficile pour les foyers

- Territoire considéré à dominante CSP+ avec des habitants sensibles aux questions environnementales	
Forces (internes) - Transversalité entre services et avec les communes - Agents impliqués et engagés - Conditions de travail favorables - Service communication efficace - Réseau des éKo jardiniers de la Souffel sur lequel s'appuyer pour les animations en lien avec le jardinage et la réduction des déchets verts - Nombreuses animations scolaires et grand public réalisées - Les actions de préventions sont bien perçues par les élus et appréciées du grand public	Faiblesses (interne) - La prévention n'est pas un sujet prioritaire politiquement - Difficulté à trouver les moyens pour communiquer efficacement auprès des usagers non sensibles aux questions environnementales - Peu de présence sur les réseaux

Bilan quantitatif

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des DMA. Pour rappel, les DMA représentent l'ensemble des déchets produits par les ménages (collecte en porte à porte, collecte en points d'apports volontaires et collecte en déchetteries/points verts).

En Kg/hab./an	2010	2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2010-2020	2010-2024	2016-2024
DMA	681,89	605,98	575,03	570,57	637,12	557,55	522,52	559,5	-16%	-18%	-8%



On observe une forte hausse des tonnages en 2021, principalement liée à un effet post-Covid. Après une longue période de restrictions, les usagers ont repris leur consommation de manière marquée, ce qui a entraîné une augmentation significative de leur production de déchets. Cette reprise s'est traduite notamment par le remplacement de biens anciens, le tri dans les logements, ainsi qu'un regain d'activité dans les domaines de la rénovation et de l'équipement (travaux, acquisitions, etc.), autant de facteurs générateurs de déchets supplémentaires.

On constate également une nouvelle hausse en 2024 qui s'explique principalement par une augmentation des tonnages des ressources vertes, la météo ayant été très pluvieuses cette année-là.

Aussi, si l'objectif des 20 % n'a pas été totalement atteint entre 2020 et 2024, la collectivité peut néanmoins se féliciter d'avoir réduit de 18 % les DMA produits sur son territoire entre 2010 et 2024. On remarque par ailleurs que la variation entre 2020 et 2023 réponds aux objectifs fixés avec une diminution de 23 % des tonnages.

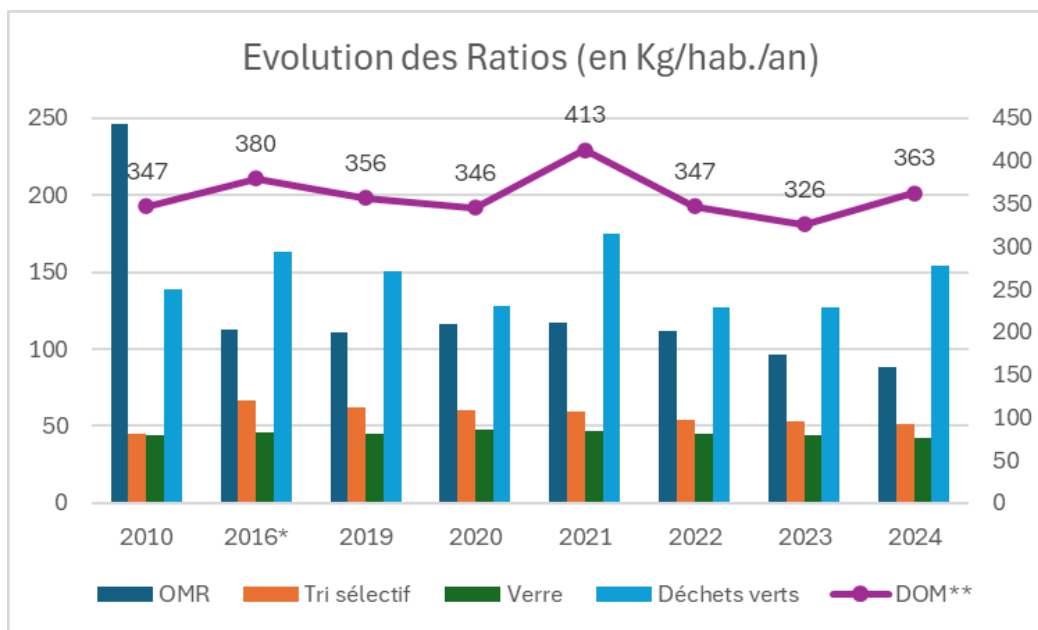
Si cette réduction se maintient jusqu'en 2030, la collectivité aura dépassé l'objectif fixé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, à savoir de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

En regardant les flux individuellement, on observe une diminution des ratios des OMR (-21,6 %), du tri sélectif (-23,33 %), du verre (-8,03 %), des déchets verts (-5,79 %) et des DOM (-4,58 %) suite à la mise en œuvre du PLPDMA.

En Kg/hab./an	2010	2016*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2010-2020	2010-2024	2016-2024
OMR	246,58	113,01	111,05	116,29	117,6	111,78	96,79	88,59	-52,84%	-64,07%	-21,61%
Tri sélectif	44,72	67	62,45	60,43	59,85	53,82	53,57	51,37	35,13%	14,87%	-23,33%
Verre	43,77	46,08	45,05	48,13	46,51	44,69	43,69	42,38	9,96%	-3,18%	-8,03%
Déchets verts	138,76	163,53	151,02	128,44	175,19	126,95	127,49	154,1	-7,44%	11,03%	-5,79%
DOM**	346,83	379,89	356,48	345,73	413,16	347,26	325,82	362,5	-0,32%	4,52%	-4,58%

*2016 représente l'année de référence avant la mise en place du PLPDMA

** Les DOM (Déchets Occasionnels des Ménages) représentent les déchets déposés en déchetteries et points verts.



Entre 2010 et 2024, le ratio d'OMR a diminué de 64 %. Cette baisse drastique s'explique par la mise en place de la tarification incitative à la levée et à la pesée en 2012 mais également par la mise en place d'une collecte en PAV des déchets alimentaires à partir de septembre 2023.

En 2021, les ratios de DOM ont fortement augmenté parallèlement à l'augmentation des ratios de déchets verts. Beaucoup de personnes ont en effet profité de la période du Covid pour réaliser des travaux chez eux. La production de déchets verts est quant à elle liée aux conditions météorologiques. L'année pluvieuse de 2021 a ainsi entraîné une hausse de la production des déchets issus du jardin.

La mise en place du PLPDMA a entraîné une réduction de l'ensemble des flux par rapport à 2016. A travers la prévention, la collectivité poursuivra la sensibilisation et l'information des usagers à des pratiques alternatives moins génératrices de déchets.

Bilan financier

Le budget initialement prévu pour les actions du PLPDMA avait été estimé à 152 000 euros hors frais de personnel.

Le tableau ci-dessous indique les dépenses réalisées année par année :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses liées aux actions du PLPDMA	20 842 €	7 243 €	5 333 €	32 249 €	16 877 €	23 700 €	106 244 €
Poste chargée de mission PLPDMA	37 245 €	36 263 €	33 596 €	33 606 €	34 230 €	35 716 €	174 940 €
Subventions de la Région	5 831 €	1 750 €	13 658 €			/	21 239 €

Les dépenses liées aux actions du PLPDMA s'élèvent à 106 244 €, soit un chiffre bien inférieur aux estimations. La Région Grand Est a subventionné ces actions à hauteur de 21 239 €.

Ces dépenses moins élevées que prévues peuvent s'expliquer principalement par :

- La volonté du service d'utiliser au maximum des objets ou des matériaux issus de la récupération et de réduire au maximum les dépenses en s'orientant vers le « fait-maison » dès que cela est possible.
- En 2020 et 2021 de nombreuses actions ont été annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire.
- La réduction des déchets des professionnels n'a pas été abordée dans ce PLPDMA. En effet ces derniers ne représentent pas la cible prioritaire de la collectivité étant donné que leurs déchets ne sont, pour la plupart, pas pris en charge par le service public. Néanmoins des actions envers les professionnels seront menées lors du 2nd PLPDMA de la communauté de communes.

Bilan humain

Les actions du PLPDMA ont principalement été mises en œuvre par une chargée de prévention déchets travaillant à 80 %. Depuis 2024, un ambassadeur du tri vient en renfort lors des animations grand public.

La transversalité établie avec de nombreux services a permis de rassembler les compétences et les ressources indispensables à l'accomplissement du programme d'actions.

Le réseau des éko-jardiniers formé par la communauté de communes est également une ressource précieuse pour mener à bien les actions en lien avec le jardinage et la réduction des déchets verts.

Renouvellement du PLPDMA

De nombreuses actions vont perdurer dans le prochain PLPDMA telles que la promotion du compostage et du jardinage naturel, les actions de sensibilisation envers les scolaires et le grand public ou encore le partenariat noué avec Emmaüs.

Il est également prévu de mener des actions envers les professionnels ainsi que les jeunes au sein des collèges.

La communication sur les actions menées devra être renforcée afin de toucher un public plus large et notamment les jeunes via les réseaux sociaux.

Retroplanning

Retroplanning des actions réalisées par rapport à ce qui était prévu initialement dans le programme d'actions.

Actions PLPDMA	2019-1	2019-2	2020-1	2020-2	2021-1	2021-2	2022-1	2022-2	2023-1	2023-2	2024-1	2024-2
Axe 1 : Devenir une collectivité éco exemplaire en matière de prévention des déchets												
Action 1 : Elaboration d'une charte d'exemplarité des communes												
Action 2 : Former les agents techniques et les élus à la gestion in situ des déchets verts												
Action 3 : Mise en place de composteurs au sein des établissements communaux et intercommunaux												
Action 4 : Gestion économe du papier dans les administrations et établissements publics												
Action 5 : Réunions d'informations sur la prévention des déchets												
Action 6 : Mise en place de la redevance incitative sur le Territoire												
Axe 2 : Diminuer la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets												
Action 7 : Former des guides jardin naturel												
Action 8 : Promouvoir le jardinage au naturel												
Action 9 : Promotion du compostage individuel												
Action 10 : Promouvoir et faciliter les initiatives de compostage collectif												
Action 11 : Promouvoir le broyage et le paillage : Aide financière à la location de broyeur												
Action 12 : Promouvoir le broyage et le paillage : Broyages ponctuels et collectifs sur placette												
Axe 3 : S'engager vers la consommation responsable												
Action 13 : Promouvoir l'achat en filière courte												
Action 14 : Organisation de manifestations éco responsables												
Action 15 : Proposer des alternatives aux textiles sanitaires jetables												
Action 16 : Promouvoir l'eau du robinet												
Action 17 : Familles éducatrices éco-déchet												
Action 17 : Défi zéro déchet vert												
Action 18 : Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès du grand public												
Axe 4 : Favoriser le réemploi, la réutilisation												
Action 19 : Création d'une plateforme en ligne de dons, d'échange et de prêt												
Action 20 : Mise en place d'un tableau de dons en déchetterie												
Action 20 : Mise en place d'une plateforme de dons en faveur d'Emmaüs (et au-delà)												
Action 21 : Développer les repair cafés (ateliers de réparations)												
Action 22 : Faire le point sur les bennes de collecte de Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)												
Action 23 : Améliorer la signalétique en déchetterie												
Axe 5 : Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets												
Action 24 : Lutter contre le gaspillage alimentaire												
Action 25 : Mise en place de mailles pédagogiques												
Action 26 : Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires et les structures d'accueil d'enfants												
Action 27 : Sensibilisation et animations scolaires												
Axe 6 : Lutter contre l'utilisation de déchets dangereux												
Action 28 : Ateliers de fabrication de produits naturels												
Action 29 : Sensibiliser à l'évitement des produits dangereux												
Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels												
Action 30 : Promouvoir l'usage des gourmet bags												
Action 31 : Promouvoir les initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire déjà existantes												
Action 32 : Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès des professionnels												

Légende :

Action réalisée :	
Action reportée :	
Action annulée :	
Non adhésion à l'action proposée :	
Action réalisée avant 2019 :	

Annexe

ENQUÊTE EN LIGNE SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Vos retours !

L'enquête en ligne proposée par la communauté de communes était l'occasion de vous solliciter sur les actions mises en place par la collectivité pour réduire les déchets et vous donner l'occasion de partager vos idées à ce sujet. Merci à la centaine de personnes qui a pris le temps de répondre à cette enquête dont vous trouverez ci-après les résultats.



1. PRATIQUEZ-VOUS ?

	Notion inconnue	Je connais mais je ne pratique pas	Occasionnellement	Régulièrement	Systématiquement
Le paillage	8.7%	29.3%	29.3%	18.5%	14.1%
Le broyage de vos végétaux	4.3%	55.4%	20.7%	14.1%	5.4%
La tonte sans ramassage (mulching)	2.2%	43.5%	12%	13%	29.3%
Le compostage	1.1%	16.3%	1.1%	8.7%	72.8%

On observe que les 4 pratiques évoquées sont connues de la plupart des usagers mais que leur application diffère :

- **Le paillage** qui, rappelons-le, est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matière végétale pour le nourrir et le protéger, est pratiqué par 61,9% des sondés que ce soit occasionnellement ou plus régulièrement.
- **Le broyage**, bien qu'étant une notion connue, n'est pas pratiqué par plus de la moitié des sondés.
- **La tonte mulching** est pratiquée par 54,3% des sondés alors que 43,5% disent connaître la pratique mais ne pas l'utiliser.

• Enfin, **le compostage** est quant à lui largement mis en pratique par les sondés, car 72,8% disent composter régulièrement.

Pour rappel, le compostage domestique réalisé dans votre jardin est à différencier des bornes d'apport volontaire collectées par un camion.

On peut donc en déduire que les pratiques du broyage et de la tonte mulching génèrent plusieurs freins car elles sont bien identifiées mais peu utilisées.

2. ÉNORMÉMENT DE VÉGÉTAUX (FEUILLES, TONTES, BRANCHES, ...) SONT RAMENÉS EN DÉCHETTERIES ET SUR LES POINTS VERTS CHAQUE ANNÉE. SELON-VOUS QUELLES ACTIONS POURRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE POUR RÉDUIRE CES APPORTS ?

Le paillage est l'action principalement proposée par les sondés, suivi du compostage et du broyage. Or, comme indiqué précédemment, le paillage et le broyage sont dans les faits connus mais peu pratiqués. Les sondés proposent également de mener des actions de sensibilisation envers les usagers et les scolaires.



La communauté de communes propose une aide pouvant aller jusqu'à 50 euros pour l'acquisition d'un composteur ainsi qu'un bon de 30 euros/foyer/an pour louer un broyeur chez GK motoculture à Wiversheim.

Retrouvez toutes les infos sur www.kochersberg.fr rubrique « Vivre / Prévention : réduire ses déchets ».

Du broyat est également mis à disposition des usagers sur les points verts de Willgottheim et Ittenheim. Il est produit grâce aux déchets verts déposés aux points verts.

3. SERIEZ-VOUS PRÊT À :

	Non	Oui, occasionnellement	Oui, systématiquement
Faire don d'objets dont vous n'avez plus l'utilité	5.4%	60.9%	33.7%
Réparer/faire réparer vos objets afin de rallonger leur durée de vie	2.2%	32.6%	65.2%
Transformer des objets pour leur donner une nouvelle utilité (<i>upcycling</i>)	17.4%	51.1%	31.5%

La grande majorité des personnes sondées serait prête à faire dons des objets dont elles n'ont plus l'utilité ou encore à réparer ou faire réparer des objets afin de rallonger leur durée de vie.

82.6% des sondés seraient également prêts à transformer des objets pour leur donner une nouvelle utilité.



La communauté de communes a mis en place une plateforme de dons en ligne : <https://appli.kochersberg.fr/cckpfdons/index.php>

Cette plateforme, gratuite et accessible à tous, permet la mise en ligne d'annonces au niveau local de dons d'objets mais également de services. Elle permet aux personnes intéressées d'acquiescer des objets gratuitement.

La collectivité a aussi mis en place un espace de dons à la déchetterie de Pfulgriesheim pour accueillir les objets que les usagers souhaitent donner à Emmaüs.

La comcom a également proposé plusieurs ateliers « couture zéro déchet » permettant aux habitants de réparer et/ou d'*upcycler* leurs vêtements mais peu d'usagers se sont inscrits à ces ateliers.

4. CONNAISSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

► Aide à l'achat de composteur/lombricomposteur

→ 27 % des sondés connaissent ce service

► Aide financière pour la location d'un broyeur

→ 18 % des sondés connaissent ce service

► Plateforme de dons en ligne

→ 11 % des sondés connaissent ce service

► Mise à disposition de broyat gratuit sur les points verts

→ 15 % des sondés connaissent ce service

► Animations réalisées à destination des enfants pour sensibiliser au compost, au tri, et à la réduction des déchets
→ 12 % des sondés connaissent ce service

► Animations/interventions grand public (stand fête de village, bistro quizz...)
→ 12 % des sondés connaissent ce service

► 4 % des personnes sondées ne connaissent aucun des services cités ci-dessus.

Cela montre que globalement, les actions réalisées par la comcom ne sont pas très bien connues par le grand public.

5. SELON VOUS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROPOSE-T-ELLE SUFFISAMMENT D'ACTIONS POUR VOUS AIDER À RÉDUIRE VOS DÉCHETS ? SI NON, MERCI DE PRÉCISER.

62% des personnes ayant répondu au sondage, estiment que la communauté de communes met en place suffisamment d'actions pour réduire les déchets.

Les autres personnes sondées proposent notamment :

- Communiquer davantage auprès des usagers et des scolaires sur les actions en place pour réduire les déchets



6. QUELLES ACTIONS PROPOSERIEZ-VOUS DE METTRE EN PLACE POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS QUI SONT PRODUITS SUR LE TERRITOIRE ?

- Organiser des repair'cafés
- Faire en sorte qu'on puisse laisser les emballages dans les magasins lors de l'achat / collaborer avec les commerçants pour réduire les emballages
- Favoriser l'utilisation de contenants réutilisables et/ou consignés / Proposer aux magasins du territoire d'appliquer une remise lorsque les clients viennent avec leurs contenants réutilisables
- Inciter les consommateurs à acheter chez les producteurs locaux*
- Proposer la location de broyeurs*
- Achat de poules
- Inciter les habitants à composter davantage (démarcher les co-propriétés, former un responsable compostage dans chaque commune...)*
- Développer les zones de dons (cabanes à dons, dépôts d'objets réutilisables en déchetteries)*
- Proposer des ateliers cuisine pour inciter à cuisiner des produits frais et locaux plutôt que d'utiliser des produits transformés et suremballés.
- Mener une campagne d'information auprès des automobilistes sur les déchets jetés par les fenêtres
- Subventionner les récupérateurs d'eau
- Aide financière pour l'achat de protections menstruelles réutilisables
- Faire payer symboliquement les dépôts de tontes
- Créer des jardins partagés afin de réduire les emballages des légumes et y installer des composteurs

- Proposer une aide pour l'achat d'objets réutilisables (ex : oriculis en remplacement des cotons de tige)
- Proposer des actions pour réduire les déchets liés aux bébés
- Permettre aux usagers d'avoir accès à un méthaniseur



* À noter :

► Depuis quelques mois, un agent rencontre les habitants du territoire en porte-à-porte afin d'échanger avec eux sur le compostage et le tri des déchets. Ces échanges sont l'occasion de sensibiliser au compostage, au broyage et à la tonte mulching.

► Afin d'encourager les habitants à broyer leurs végétaux, la collectivité propose un bon de 30 euros/foyer/an pour louer un broyeur chez GK Motoculture à Wiwersheim. Les bons sont cumulables entre voisins/amis. Retrouvez toutes les infos sur : www.kochersberg.fr/Vivre/Dechets-menagers/Prevention/Aide-financiere-location-broyeurs.html

► Un guide des producteurs locaux est à votre disposition via ce lien : www.kochersberg.fr/Vivre/Dechets-menagers/Prevention/Guide_des_producteurs_locaux

La communauté de commune élabore actuellement son 2^{ème} programme local de prévention des déchets. Dans ce cadre, plusieurs actions sont en cours d'élaboration, telle que la mise en place d'une subvention pour l'achat de couches lavables et de protections hygiéniques lavables. Le développement de zones de dons est également à l'étude.

Merci pour votre participation et pour votre implication dans la réduction des déchets !

Si vous souhaitez échanger avec la communauté de communes sur la réduction des déchets, nous vous invitons à contacter Laura PERRIN au 03 68 33 76 26 ou par mail : laura.perrin@kochersberg.fr


Kochersberg
Ackerland
com com

